

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Caisse Desjardins
de Saint-Boniface

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		4 204 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements		19 k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(231) k\$	
• Autres éléments du résultat	200 k\$	
• Utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) net d'impôt 2025	50 k\$	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	0 k\$	
Solde des excédents à répartir		4 223 k\$
Affectation d'excédents au paiement de la ristourne et au FADM		(675) k\$
• Ristourne	(770) k\$	
• Recouvrement d'impôt relatif à la ristourne	185 k\$	
• Affectation au FADM	(90) k\$	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0 k\$
Affectation à la réserve générale		(3 548) k\$
Solde des excédents à répartir		0 k\$

RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
	PARTICULIERS ET ENTREPRISES	
Comptes		77 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	121 k\$
Fonds		31 k\$
Prêts et marges de crédit		174 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ³		
	23 \$/1 000 \$ de prime	112 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³		
	0,58 \$/1 000 \$ d'achats nets	48 k\$
RISTOURNE PRODUITS ³		
	Montant de 75 \$ ⁴	199 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³		
	Montant de 23 \$/1 000 \$ d'honoraires et de commissions	9 k\$

PROPOSITION DE VERSEMENT POUR L'ANNÉE 2025

Total des ristournes aux membres	770 073 \$
Fonds d'aide au développement du milieu	89 760 \$

¹ L'affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir.
L'utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.

² Soumise au vote lors de l'assemblée.

³ Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

⁴ Montant pouvant atteindre 75 \$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.